



Accusé de réception en préfecture  
02B-242000354-20210428-DEC-AG-21-031-AU  
Date de télétransmission : 29/04/2021  
Date de réception préfecture : 29/04/2021

---

**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

Décision du 28 avril 2021

**DECISION DU PRESIDENT DE LA  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA  
PRISE EN VERTU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU CONSEIL**

---

**OBJET : Attribution du marché de travaux n°21008DT pour la reprise d'un affaissement sur le terrain de football de Volpajo.**

Le Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2020-09-29-001 du 29 septembre 2020 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le Conseil a élu Louis Pozzo di Borgo, Président de la Communauté d'Agglomération de Bastia, le 10 juillet 2020 ;

Considérant que selon l'article L5211.10 du CGCT, le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du Conseil, organe délibérant, à l'exception de celles qui lui sont expressément réservées par la loi ;

Considérant que pour une bonne administration et une plus grande efficacité de l'action communautaire, le Conseil, par une délibération en date du 24 juillet 2020, a délégué au Président les attributions suivantes en matière de commande publique : la préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres de travaux d'un montant inférieur au seuil relatif au contrôle de légalité défini par décret (214 000€ HT à ce jour) ;

Vu la consultation n°21008DT lancée le 30/03/2021 sous forme de procédure adaptée ouverte pour l'attribution du marché de travaux concernant la reprise d'un affaissement sur le terrain de football de Volpajo ;



Décision du 28 avril 2021

**OBJET : Attribution du marché de travaux n°21008DT pour la reprise d'un affaissement sur le terrain de football de Volpajo.**

Vu le rapport d'analyse des offres établi le 26/04/2021 par le maître d'œuvre, la société Etudes Projets Réalisations (EPR), sise 20620 Biguglia ;

**DECIDE**

D'attribuer le marché de travaux n°21008DT pour la reprise d'un affaissement sur le terrain de football de Volpajo à la SAS Terrassements Corses (TERRACO), sise 20213 Folelli (n°siret : 397 996 349 00056), pour un montant de 59 100 € HT ;

**DIT**

Que les crédits sont prévus au Budget Principal - Chapitre 21, de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.



**LE PRESIDENT**

  
**Louis POZZO DI BORGO**

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **29 AVR. 2021**  
et publication ou notification  
du **29 AVR. 2021**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora  **CHRAOUI**